

Dossier suivi par Jean-Marc BLANC Chef de projet affaires foncières **2** 02.31.57.10.29

Mèl: jean-marc.blanc@calvados.fr

CAEN, le 10 juillet 2018

Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer Service prévention des risques et urbanisme 10 boulevard Général Vanier BP 80517

14035 CAEN Cedex 1

V/Réf: Dossier suivi par M. Pascal N'GUETSA

N/Réf.: JMB/VU/CL

Objet: Route départementale n° 613

Déviation de BELLENGREVILLE - VIMONT Demande d'ouverture d'une enquête parcellaire

Monsieur le directeur.

Par arrêté préfectoral du 29 janvier 2018 (copie-ci-jointe), l'arrêté déclarant d'utilité publique les travaux routiers nécessaires à la réalisation de la déviation de BELLENGREVILLE VIMONT sur le territoire des communes d'ARGENCES, BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE. MOULT et VIMONT est prorogé.

Dès lors, j'ai l'honneur de vous demander d'ouvrir l'enquête parcellaire concernant cette opération, et plus particulièrement sur les communes d'ARGENCES, BELLENGREVILLE, FRENOUVILLE, MOULT et VIMONT.

A cet effet, vous trouverez ci-joint, le dossier d'enquête parcellaire en 7 exemplaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président du Conseil départemental

et par délégation

Le directeur domanialités et planification territoriale

alerie UGUEN

PJ: 7 dossiers EP

Arrêté préfectoral du 29 01 2018

Tel: 02 31 57 15 58